



DEVENIR UNE ASSOCIATION PARTENAIRE

Votre association a décidé d'adhérer en tant qu'association partenaire d'Autisme France. Ce partenariat est régi selon les dispositions de la [Charte d'Autisme France "Ce que nous voulons"](#), et une [convention de partenariat](#).

Pour traiter votre demande, nous vous remercions de bien vouloir aussi nous adresser les documents relatifs à votre association ci-après :

- les statuts complets de l'association
- la copie de son inscription au journal officiel
- la composition du bureau
- les projets ou réalisations organisés par l'association

Ainsi que la convention de partenariat signée, en deux exemplaires.

A titre d'information, le montant de la cotisation annuelle en tant qu'association partenaire est de 160 € par an.

Votre dossier doit être adressé au bureau d'Autisme France au 1175 avenue de la République, 06550 La Roquette-sur-Siagne ; il sera présenté au prochain conseil d'administration.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Autisme France